



## Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale  
30 mars 2024

Français  
Original : Anglais

### **Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques**

#### **Vingt-sixième réunion**

Nairobi, 13-18 mai 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

## **Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

### **Note du Secrétariat**

## **I. Introduction**

1. Dans sa décision 15/5 du 19 décembre 2022, la Conférence des Parties a adopté le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, figurant à l'annexe I de cette décision. Dans cette même décision, la Conférence des Parties a décidé de constituer un groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre, dont le mandat sera limité dans le temps jusqu'à la seizième réunion de la Conférence des Parties, afin de fournir des avis sur la mise en œuvre plus poussée du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

2. La présente note a été établie sur la base des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en particulier l'annexe I au rapport de sa sixième réunion.<sup>1</sup>

## **II. Contexte**

3. Dans sa décision 15/5, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner les résultats des travaux du Groupe d'experts, afin de terminer l'examen scientifique et technique du cadre de suivi. En réponse à cette demande, l'Organe subsidiaire présentera à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour examen à sa quatrième réunion, un rapport sur les conclusions pertinentes ayant trait aux débats menés sur la planification, le suivi, l'examen et l'établissement de rapports. Il convient de noter que l'Organe subsidiaire chargé de l'application examinera l'utilisation du cadre de suivi dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les rapports nationaux et l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial, dans le cadre du mécanisme de planification, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports. Dans sa décision 15/7, la Conférence des Parties a décidé de constituer le Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers, afin d'appuyer le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs.

4. Sur la base de ces éléments, le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a été créé en avril 2023. Il s'est réuni six fois, deux fois en personne et quatre fois en ligne. Entre sa création et la présente

\* CBD/SBSTTA/26/1.

<sup>1</sup> Voir CBD/IND/AHTEG/2024/6/2.

réunion de l'Organe subsidiaire, il a également procédé à de nombreux échanges de courriels et à des réunions de groupes plus restreints, et a élaboré des documents conjoints en consultation avec les Parties et d'autres parties prenantes. Les comptes rendus des réunions sont disponibles en ligne<sup>2</sup>.

5. Le Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers a été créé en juin 2023. Il s'est réuni trois fois, deux fois en personne et une fois en ligne, entre sa création et la présente réunion de l'Organe subsidiaire. Les coprésidents du Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers ont participé aux réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs et ont eu des échanges réguliers avec les coprésidents. Les rapports des réunions du Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers sont disponibles en ligne<sup>3</sup>.

6. Dans sa décision 15/5, la Conférence des Parties a également invité le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles, aux peuples autochtones et aux communautés locales, et à faire rapport sur ces travaux à la Conférence des Parties et, dans sa décision 15/8, elle a prié le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique d'appuyer le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, si nécessaire. Dans sa décision 15/5, la Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, d'organiser des débats en ligne animés portant sur le cadre de suivi et d'élaborer des orientations sur le cadre de suivi.

7. Le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a organisé ses travaux en tenant compte des points de vue exprimés dans le cadre d'un forum de discussion en ligne et en collaboration avec les travaux en cours du Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers et du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention. Également, le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a reçu des contributions concernant les cibles 20 et 21, émanant du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique, et concernant la cible 17, émanant du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il convient de noter que les points de vue exprimés lors des discussions en ligne animées ont principalement porté sur les lacunes du cadre de suivi, qu'il s'agisse de lacunes liées à des objectifs ou cibles spécifiques ou de lacunes liées au suivi, conformément à la partie C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>4</sup>.

8. Le Groupe d'experts a présenté un rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-cinquième réunion, y compris des propositions de questions et d'options en termes de réponses pour les indicateurs binaires. Sur cette base, l'Organe subsidiaire a formulé la recommandation 25/1, qui comprend des orientations supplémentaires à l'intention du Groupe d'experts.

9. La présente note décrit les résultats et les recommandations du Groupe d'experts, sur la base des travaux décrits ci-dessus.

<sup>2</sup> <https://www.cbd.int/conferences/indicators-ahteg>.

<sup>3</sup> Voir CBD/FM/TEG/2023/1/3 et CBD/FM/TEG/2024/1/2.

<sup>4</sup> Tous les points de vue sont disponibles en ligne : [www.cbd.int/gbf/related/monitoring/ind/forum](http://www.cbd.int/gbf/related/monitoring/ind/forum). Notons qu'il y avait : 35 points de vue affichés pour l'objectif A et les cibles 1 à 8, dont 3 points de vue de membres du Groupe d'experts demandant des contributions, 1 point de vue d'une Partie et 30 autres points de vue; 7 points de vue pour l'objectif B et les cibles 9 à 12, dont 3 points de vue de membres du Groupe d'experts demandant des contributions, aucun point de vue des Parties et 3 autres points de vue; 3 points de vue pour l'objectif C et la cible 13, dont 1 point de vue du Secrétariat, aucun point de vue des Parties et 2 autres points de vue; 14 points de vue pour l'objectif D et les cibles 14 à 23, dont 1 point de vue du Secrétariat, 2 d'une Partie, 3 points de vue des organisations autochtones, 1 point de vue d'un groupe de femmes et 7 autres points de vue; 17 points de vue sur des questions générales ou transversales, dont 1 d'un parti, 7 d'organisations autochtones, 1 d'un groupe de femmes, 1 d'une organisation de jeunesse, 1 d'une organisation de défense des droits de l'homme et 6 autres points de vue.

### III. Résumé des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

10. Conformément à son mandat, le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a mis à jour la liste des indicateurs du cadre de suivi et élaboré des orientations pour faciliter sa mise en œuvre et son élaboration plus poussée, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

(a) Le Groupe d'experts a fourni des métadonnées pour chacun des indicateurs principaux (y compris les indicateurs binaires). Les métadonnées ont été rassemblées dans un seul document d'information (CBD/SBSTTA/26/INF/14) et sont également disponibles en ligne<sup>5</sup>. Ces métadonnées comprennent des méthodes et une ventilation recommandée des indicateurs, élaborées par le Groupe d'experts (conformément aux paragraphes 1 a) i) et 1 a) ii) du mandat du groupe d'experts) pour tous les indicateurs, y compris sept des neuf indicateurs précédemment sans méthodologie. Pour les deux autres indicateurs principaux, le Groupe d'experts a recommandé l'utilisation d'un indicateur binaire (pour l'indicateur 1.1) et la ventilation d'un autre indicateur (pour l'indicateur 9.1), dans l'attente d'éventuels travaux ultérieurs. Le document d'information contient également des orientations concernant l'application des métadonnées sur les indicateurs principaux et binaires dans l'ensemble du cadre, y compris sur l'agrégation mondiale des indicateurs binaires (conformément au paragraphe 7 de la recommandation 25/1 de l'Organe subsidiaire);

(b) L'objectif principal des métadonnées est d'appuyer la planification et l'établissement de rapports au niveau national et, par conséquent, les métadonnées comprennent également des informations sur la mise en œuvre de chaque indicateur principal au niveau national (conformément aux paragraphes 1 a) iii) et 1 b) du mandat du groupe d'experts), y compris les méthodes de calcul, les sources de données et les méthodes de collecte des données. Les lacunes dans la mise en œuvre de chaque indicateur sont identifiées dans les métadonnées. L'outil de présentation des rapports en ligne est en cours d'élaboration, en tenant compte des descriptions fournies dans les métadonnées, et sera testé avec les Parties entre avril et juin 2024. L'outil de présentation des rapports en ligne comprendra une fonctionnalité permettant de saisir les indicateurs principaux, binaires, de composante, complémentaires et nationaux;

(c) Le Groupe d'experts a examiné et proposé le libellé des indicateurs binaires (conformément au paragraphe 1 a) iv) du mandat du groupe d'experts) et a élaboré des propositions de questions et de réponses pour chacun d'entre eux (conformément au paragraphe 1 a) v) du mandat). Le Groupe d'experts a également noté que les indicateurs binaires contribuent à combler les lacunes du cadre (conformément au paragraphe 1 a) i) du mandat). L'Organe subsidiaire a examiné ces travaux à sa vingt-cinquième réunion et a établi une liste de questions relatives aux indicateurs binaires, dans l'annexe à la recommandation 25/1. Comme demandé dans cette même recommandation, le Groupe d'experts a ultérieurement fourni des avis supplémentaires sur le libellé de ces questions et réponses, qui sont disponibles dans le document CBD/SBSTTA/26/2/Add.1;

(d) Le Groupe d'experts a également examiné les indicateurs de composante et les indicateurs complémentaires (conformément au paragraphe 1 a) iv) du mandat), en supprimant les doubles emplois et les références à des indicateurs qui n'existent pas. Il a également proposé de déplacer certains des indicateurs de l'indicateur complémentaire au niveau de l'indicateur de composante afin de garantir, dans la mesure du possible, que chacune des composantes clés de chaque objectif et cible comporte au moins un indicateur principal ou de composante;

(e) Le Groupe d'experts a élaboré des orientations sur la façon dont les considérations transversales de la partie C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal peuvent être prises en compte lors de l'utilisation des indicateurs du cadre de suivi et sur la façon dont cela peut aider à combler les lacunes et les déséquilibres du cadre de suivi (conformément au paragraphe 9 de la recommandation 25/1 et en lien avec le paragraphe 1 a) i)). Ces orientations sont également disponibles dans le document d'information susmentionné (CBD/SBSTTA/26/INF/14) et en ligne.<sup>5</sup> Il s'agit notamment de fournir des orientations sur la ventilation des indicateurs pour différents groupes de personnes (peuples autochtones,

<sup>5</sup> [gbf-indicators.org](http://gbf-indicators.org).

communautés locales, femmes, jeunes, etc.), en ce qui concerne le suivi et la participation de ces groupes lors de la mise en œuvre du cadre de suivi. Cette partie contient également des orientations sur les typologies des écosystèmes, en vue de faciliter l'utilisation de typologies cohérentes;

(f) Le Groupe d'experts élabore actuellement un avis sur les capacités existantes, les lacunes et les besoins liés au suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (conformément aux paragraphes 1 c) et 1 d), ainsi qu'au paragraphe 1 a) i) du mandat)<sup>6</sup>. Ces orientations seront publiées dans un document d'information (CBD/SBSTTA/26/INF/19). L'avis comprend une analyse des lacunes dans l'ensemble du cadre de suivi, afin de recenser les éléments des objectifs et des cibles qui ne sont pas couverts par les indicateurs principaux ou binaires et pour lesquels aucun indicateur complémentaire ou de composante n'a pu être identifié. Le document décrit les recherches supplémentaires nécessaires sur certains sujets. Il fournit également un avis sur la façon de combler les lacunes en matière de données temporelles et spatiales, notamment par l'utilisation de méga-données, la science citoyenne, les systèmes de suivi et d'information communautaires, la télédétection, la modélisation et l'analyse statistique, ainsi que d'autres types de données et d'autres systèmes de connaissances. Toutefois, il faudra continuer à fournir des orientations sur ce sujet - l'évaluation de suivi de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pourrait contribuer à combler ces lacunes.

11. La liste des indicateurs principaux, binaires, de composante et complémentaires figure à l'annexe I. Comme indiqué ci-dessus, ceci inclut une liste révisée des indicateurs de composante et complémentaires, ainsi que des modifications rédactionnelles des indicateurs principaux proposées pour des raisons techniques, sur la base des travaux méthodologiques décrits dans les métadonnées. Elle énumère également les ventilations des indicateurs principaux.

12. On trouvera à l'annexe II un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacun des indicateurs principaux et de la couverture des questions transversales dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

13. On trouvera aussi à l'annexe III de la présente note un résumé de l'analyse des lacunes dans l'ensemble du cadre de suivi et des besoins en matière de recherche pour y remédier. Certaines de ces questions également liées aux lacunes seront examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour de la présente réunion de l'Organe subsidiaire.

14. Les informations fournies par le Groupe d'experts techniques sur les indicateurs, décrites ci-dessus, ont été étayées par un certain nombre d'autres rapports, études et orientations, qui sont actuellement mis à disposition sous forme de documents d'information :

(a) Examen scientifique et technique des indicateurs des connaissances traditionnelles (CBD/SBSTTA/26/INF/11);

(b) Étude sur les indicateurs d'accès et de partage des avantages liés à la cible 13 et à l'objectif C du Cadre (CBD/SBSTTA/26/INF/12);

(c) Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers (CBD/FM/TEG/2024/1/2), d'autres documents produits pour cette réunion, et étude sur l'indicateur D.3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal concernant les financements privés (CBD/SBSTTA/26/INF/20);

(d) Rapport de la réunion d'experts sur l'élaboration d'une méthodologie pour l'indicateur principal 7.2 concernant l'utilisation des pesticides dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD/SBSTTA/26/INF/18), convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;

---

<sup>6</sup> Ces avis sont étayés par une étude sur les besoins des Parties en matière de capacités en ce qui concerne les indicateurs principaux du cadre de suivi (voir les notifications 2024-013 et 2024-030).

(e) Rapport sur les discussions en ligne du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques concernant le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en ce qui concerne l'objectif 17 (CBD/SBSTTA/26/INF/13);

(f) Orientations du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique concernant les indicateurs pour la cible 20 (CBD/TSC/IAG/2024/1/2).

#### IV. Recommandation<sup>7</sup>

15. L'Organe subsidiaire devrait :

(a) Examiner et approuver la liste des indicateurs principaux, binaires, de composante et complémentaires figurant à l'annexe I;

(b) Mettre au point la liste des indicateurs binaires et des questions et réponses connexes, sur la base de l'annexe à sa recommandation 25/1, en tenant compte des avis supplémentaires du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs concernant le libellé de ces questions et réponses, qui figurent dans le document CBD/SBSTTA/26/2/Add.1;

(c) Prendre note du résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacun des indicateurs principaux et de la couverture des questions transversales du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal figurant à l'annexe II, ainsi que du résumé des besoins en matière de recherche et de l'élaboration d'indicateurs nécessaires pour améliorer le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, figurant à l'annexe III;

(d) Prendre note des orientations sur l'utilisation des indicateurs du cadre de suivi, y compris les métadonnées, et sur la mise en œuvre de la partie C du Cadre (CBD/SBSTTA/26/INF/14), et de l'analyse des lacunes du cadre de suivi en ce qui concerne la couverture spatiale et temporelle, les capacités et les besoins scientifiques et techniques, ainsi que des orientations pour combler ces lacunes (CBD/SBSTTA/26/INF/19).

16. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être établir un projet de décision pour la Conférence des Parties, libellé comme suit :

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

*Recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa seizième réunion, une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision 15/5 du 19 décembre 2022, par laquelle elle a adopté un cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et créé le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

*Rappelant également* sa décision 15/7 du 19 décembre 2022, dans laquelle elle a créé le Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers, chargé de travailler sur les indicateurs financiers du cadre de suivi en tant que contribution aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

*Rappelant en outre* ses décisions 15/4, 15/8, 15/10 et 15/22 du 19 décembre 2022,

*Se félicitant* des travaux menés par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des contributions du Groupe d'experts techniques sur l'établissement de rapports financiers<sup>8</sup>, du Groupe consultatif informel sur la

<sup>7</sup> Le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs a fourni un avis sur le libellé des indicateurs binaires (dans le document CBD/SBSTTA/26/2/Add.1), comme l'a demandé l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au paragraphe 6 de sa recommandation 25/1.

<sup>8</sup> Voir CBD/FM/TEG/2024/1/2.

coopération technique et scientifique<sup>9</sup>, de l'examen scientifique et technique des indicateurs des connaissances traditionnelles demandé par le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention à sa douzième réunion<sup>10</sup>, et des travaux du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques<sup>11</sup>,

*Se félicitant également* des contributions des organisations et initiatives internationales aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, ainsi que des travaux visant à tenir à jour les bases de données et les collectes de données nationales et mondiales pertinentes pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

*Se félicitant* des travaux menés dans le cadre du processus de Berne<sup>12</sup> pour améliorer la collaboration en vue de l'élaboration d'indicateurs relatifs à la biodiversité,

*Prenant note* des processus en cours pour combler les lacunes en matière de suivi au moyen de l'élaboration d'indicateurs de santé humaine, conformément à la décision 15/29, et d'indicateurs pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, conformément aux décisions 15/5 et 15/13<sup>13</sup>,

*Notant avec satisfaction* les contributions financières du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne, qui ont permis aux groupes d'experts de travailler, la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en accueillant une réunion d'experts sur l'indicateur 7.2, et les contributions financières des Gouvernements du Royaume-Uni à l'étude sur les indicateurs d'accès et de partage des avantages pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'étude sur les financements du secteur privé (indicateur D.3) et l'analyse des besoins en matière de capacités; et les contributions du Canada à l'élaboration des orientations explicatives et de l'analyse des lacunes; ainsi que l'appui en nature fourni par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en appui aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs,

1. *Adopte* les mises à jour du cadre de suivi figurant à l'annexe I de la présente décision, qui incluent des indicateurs principaux, binaires, de composante et complémentaires, ainsi que des ventilations des indicateurs principaux, qui remplacent les listes d'indicateurs figurant à l'annexe I de la décision 15/5<sup>14</sup>;

2. *Adopte* la liste des questions et réponses pour la formulation des indicateurs binaires, qui figure à l'annexe XX de la présente décision<sup>15</sup>;

3. *Prend note* de l'état d'avancement actuel de l'élaboration des indicateurs principaux et des orientations concernant l'examen de la partie C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la mise en œuvre des indicateurs principaux et des indicateurs binaires, figurant à l'annexe II, tels qu'établis par le Groupe d'experts techniques sur les indicateurs, tout en reconnaissant que l'élaboration de méthodes est un processus en cours;

4. *Encourage* les organisations énumérées à l'annexe II à continuer de collaborer avec les Parties et les organisations compétentes, afin de mettre au point et d'améliorer les méthodologies

<sup>9</sup> Voir CBD/TSC/IAG/2024/1/2.

<sup>10</sup> Voir CBD/SBSTTA/26/INF/11.

<sup>11</sup> Voir CBD/SBSTTA/26/INF/13.

<sup>12</sup> Voir [www.unep.org/events/conference/bern-iii-conference-cooperation-among-biodiversity-related-conventions](http://www.unep.org/events/conference/bern-iii-conference-cooperation-among-biodiversity-related-conventions).

<sup>13</sup> Voir également la recommandation 25/4 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

<sup>14</sup> La liste des indicateurs principaux est la même que dans la décision 15/5, mais elle comprend des ajustements techniques aux titres des indicateurs pour les objectifs C.1, C.2, 7.2, 15.1 et 18.2, sur la base des travaux méthodologiques visant à faire progresser ces indicateurs, et une renumérotation des indicateurs 2.2 à 2.1.

<sup>15</sup> Ce paragraphe a été repris de la recommandation 25/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. L'annexe sera fondée sur l'annexe à la recommandation 25/1, compte tenu de l'avis sur le libellé des questions et réponses préparés par le Groupe d'experts et figurant dans le document CBD/SBSTTA/26/2/Add.1.

concernant les indicateurs principaux, de proposer des mises à jour et de communiquer au Secrétaire exécutif les propositions de mise à jour des métadonnées<sup>16</sup>, y compris sur les indicateurs principaux 1.1 et 9.1 qui n'ont pas encore de méthodologie;

5. *Prend note* du fait que le cadre de suivi offre une bonne couverture pour permettre un suivi de l'ensemble du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, mais qu'il subsiste un certain nombre de lacunes nécessitant des recherches et des orientations scientifiques et techniques supplémentaires, comme indiqué à l'annexe III<sup>17</sup>;

6. *Encourage* les Parties, les accords multilatéraux sur l'environnement, les établissements universitaires et de recherche compétents et d'autres organisations compétentes, y compris le Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité, à mener des recherches et à entreprendre des travaux pour combler les lacunes décrites à l'annexe III;

7. *Se félicite* des travaux en cours menés au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage portant sur les indicateurs de connectivité liés aux espèces migratrices, de la Convention de Minamata sur le mercure par sa décision MC-5/17 concernant des indicateurs supplémentaires liés aux produits chimiques hautement dangereux et au mercure, de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification portant sur l'amélioration de l'évaluation de l'ampleur de la dégradation des terres, et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques portant sur le cadre d'adaptation de Cancún sur les indicateurs liés au changement climatique et à la biodiversité;

8. *Souligne* l'importance de l'intégration des indicateurs dans les processus pertinents et invite les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus à utiliser les indicateurs figurant à l'annexe I, selon qu'il convient;

9. *Se félicite* des orientations sur le cadre de suivi fournies par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs<sup>18</sup>, et invite les Parties à les utiliser, selon qu'il convient, y compris les métadonnées pour les indicateurs principaux et binaires, les approches pour prendre en considération la partie C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la mise en œuvre du cadre de suivi, et les orientations générales sur la mise en œuvre du cadre de suivi et sur les lacunes et les possibilités;

10. *Prie instamment* les Parties et les autres gouvernements de prendre en considération la partie C du Cadre lors de la mise en œuvre du cadre de suivi, notamment en ventilant les indicateurs principaux par peuple autochtone et communauté locale, sexe, âge, personnes handicapées et autres groupes pertinents et groupe fonctionnel de l'écosystème, lorsque cela est possible, en utilisant les indicateurs de composante, complémentaires et nationaux pertinents pour la partie C et en renforçant les systèmes de suivi communautaires en appliquant les indicateurs des connaissances traditionnelles, le cas échéant et s'il y a lieu;

11. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à adopter une approche cohérente pour le suivi des écosystèmes et la communication des données relatives aux écosystèmes dans l'ensemble des objectifs et des cibles du Cadre et à utiliser le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes<sup>19</sup>, notamment en établissant une correspondance entre les données nationales sur les écosystèmes et le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes;

<sup>16</sup> L'organisation et la personne à contacter seront énumérées dans la partie 10 de chaque fiche de métadonnées présentée dans le document CBD/SBSTTA/26/INF/14.

<sup>17</sup> Bon nombre des lacunes en matière de suivi correspondent à un besoin d'outils et d'orientations scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre des cibles du Cadre, telles que décrites dans le document CBD/SBSTTA/26/3 et ses documents d'information connexes, qui sont examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour.

<sup>18</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/14.

<sup>19</sup> Le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes a été adopté à la cinquante-cinquième session de la Commission de statistique, en tant que classification officielle (déc. 55/119 d), E/2024/24-E/CN.3/2024/37) et son utilisation a été encouragée par le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature, dans sa résolution 7.061.

12. *Invite* les philanthropes privés et les autres organisations compétentes à partager des données sur le financement lié à la biodiversité, conformément au cadre de suivi, dans la mesure du possible;
13. *Prie instamment* les Parties et les autres gouvernements d'investir dans leurs systèmes nationaux de suivi et de les renforcer, en y associant toutes les institutions nationales et les parties prenantes concernées de manière participative, et en collaborant avec les organisations et initiatives internationales pertinentes, en particulier pour faciliter la communication d'indicateurs dans le septième rapport national prévu en février 2026;
14. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à utiliser, le cas échéant, les données disponibles au niveau mondial pour compléter les données des systèmes de suivi nationaux;
15. *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial de fournir des ressources financières pour l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de suivi nationaux, afin d'appuyer les efforts des pays bénéficiaires;
16. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, lors d'une réunion qui se tiendra avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, d'examiner les possibilités d'élaborer et de mettre en œuvre un système mondial d'observation de la biodiversité;
17. *Encourage* les Parties et les organisations compétentes, y compris le Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité, à continuer d'élaborer des méthodologies et de renforcer les capacités liées aux indicateurs principaux et à l'examen de la partie C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la mise en œuvre du cadre de suivi;
18. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements en mesure de le faire, ainsi que les organisations compétentes, à envisager de fournir des ressources pour contribuer aux systèmes, normes et ensembles de données de suivi mondiaux qui aident les Parties à mettre en œuvre le cadre de suivi;
19. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements, et invite les autres organisations à se coordonner et à coopérer, notamment en aidant les Parties à renforcer les systèmes de suivi nationaux et en appuyant les évaluations nationales, régionales et mondiales;
20. *Prend note* du fait que le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du cadre de suivi au niveau national est inclus dans la décision 15/8 sur le renforcement et le développement des capacités et la coopération technique et scientifique, et demande aux centres d'appui à la coopération technique et scientifique infrarégionaux et régionaux, sous la coordination de l'entité de coordination mondiale, de fournir un appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du cadre de suivi;
21. *Invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à examiner les lacunes décrites à l'annexe III et dans le document CBD/SBSTTA/26/INF/19, lorsqu'elle entreprend l'évaluation méthodologique accélérée sur le suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et l'évaluation méthodologique accélérée sur la planification spatiale intégrée intégrant la biodiversité et la connectivité écologique;
22. *Décide* d'examiner la mise en œuvre du cadre de suivi, y compris le fonctionnement et l'efficacité des indicateurs principaux, binaires, de composante, complémentaires et nationaux, en liaison avec l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui doit être effectué lors des dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties<sup>20</sup>;
23. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles :

---

<sup>20</sup> Les procédures d'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre seront examinées au titre du point 3 de l'ordre du jour de la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.



- (a) Appuyer les travaux méthodologiques sur les indicateurs, notamment en collaborant avec les organisations mentionnées à l'annexe II pour mettre à jour les métadonnées, selon que de besoin, et partager de façon continue avec les Parties des informations sur ces mises à jour;
- (b) Mettre à jour la liste des indicateurs complémentaires sur une base annuelle, afin d'y inclure les indicateurs liés au Cadre qui sont élaborés et/ou adoptés par la Conférence des Parties lors de ses futures réunions, ainsi que par les organisations intergouvernementales, les accords multilatéraux sur l'environnement et le Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité;
- (c) Préparer une analyse du fonctionnement des indicateurs principaux, binaires, de composante, complémentaires et nationaux, en tant qu'élément de l'examen de la mise en œuvre du cadre de suivi (décrit au paragraphe 22 ci-dessus);
- (d) Entreprendre des activités de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre du cadre de suivi au niveau national, notamment en collaboration avec les centres d'appui à la coopération technique et scientifique infrarégionaux et régionaux et avec l'entité de coordination mondiale, conformément à la décision 15/8;
- (e) Préparer une analyse des options sur la façon d'élaborer et de mettre en œuvre un système mondial d'observation de la biodiversité et présenter les résultats à l'Organe subsidiaire aux fins d'examen, comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus.

## Annexe I\*

## Indicateurs proposés pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
A	A.1 Liste rouge des écosystèmes	<p>Pour A.1 :</p> <p>Par domaine et par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes)</p> <p>Par territoire autochtone et traditionnel</p> <p>Par aire protégée et autre mesure de conservation efficace par zone</p> <p>Par facteur d'érosion (correspondant au système de classification des menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de caractère intact des écosystèmes</u></li> <li>• <u>Indice d'intégrité des écosystèmes</u></li> <li>• <u>Indice de l'habitat des espèces</u></li> <li>• <u>Indice de l'habitat de la biodiversité</u></li> <li>• <u>Indice de caractère intact de la biodiversité</u></li> <li>• <u>Protected Connected (ProtConn) Index</u></li> <li>• <u>Représentativité et connectivité des aires protégées (PARC-Connecteness)</u></li> <li>• <u>Nombre d'extinctions évitées</u></li> <li>• <u>Evolutionary Distinct and Global Endangered Index</u></li> <li>• <u>Indice Planète Vivante</u></li> <li>• <u>Indice des oiseaux sauvages</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Superficie forestière en pourcentage de la superficie totale</u></li> <li>• <u>Taux de perte de couverture forestière</u></li> <li>• <u>Indice de couvert forestier montagneux</u></li> <li>• <u>Couverture forestière continue de la mangrove mondiale</u></li> <li>• <u>Fragmentation de la forêt de mangroves</u></li> <li>• <u>Étendue des mangroves</u></li> <li>• <u>Étendue mondiale des marais salants</u></li> <li>• <u>Indice des tendances de l'étendue des zones humides</u></li> <li>• <u>Indice de fragmentation des forêts</u></li> <li>• <u>Indice d'intégrité du paysage forestier</u></li> <li>• <u>Produits de santé végétariens mondiaux</u></li> <li>• <u>Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques</u></li> <li>• <u>Importance relative de la fragmentation</u></li> <li>• <u>Indice de santé des océans</u></li> <li>• <u>Ampleur des dommages physiques causés aux habitats prédominants des fonds marins</u></li> <li>• <u>Indice de fragmentation des cours d'eau</u></li> <li>• <u>Abondance moyenne des espèces</u></li> <li>• <u>Indice de protection des espèces</u></li> </ul>
	A.2 Étendue des écosystèmes naturels	<p>Pour A.2</p> <p>Par domaine et par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes)</p> <p>Par territoire autochtone et traditionnel</p> <p>Par écosystème naturel et semi-naturel, si possible</p>		

\* La présente annexe est publiée sans révision officielle.

<sup>21</sup> Les titres des indicateurs figurent dans la recommandation 25/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Une fois qu'un accord aura été trouvé sur le texte, ils seront inclus dans le présent tableau.

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
	A.3 Indice de la Liste rouge  A.4 Pourcentage de populations au sein d'une espèce dont la taille effective est > 500	Pour A.3 <sup>22</sup> : Par domaine et écosystème (correspondant à la Typologie mondiale des écosystèmes) Par espèce migratrice Par facteur d'érosion (correspondant au système de classification des menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature)  Pour A.4 : Espèce Groupes taxonomiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Changements dans la biomasse et l'abondance du plancton</u></li> <li>• <u>Exhaustivité de la conservation des espèces ayant une valeur socio-économique et culturelle</u></li> <li>• <u>Nombre de ressources génétiques végétales et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture qui sont conservées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</u></li> <li>• <u>Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (parents sauvages d'animaux domestiques)</u></li> <li>• <u>Indice d'information sur l'état des espèces</u></li> <li>• <u>Perte attendue de diversité phylogénétique</u></li> <li>• <u>Proportion de populations maintenues au sein des espèces</u></li> </ul>
B	B.1 Services fournis par les écosystèmes  <i>B. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>	Pour B.1 : Par type de service écosystémique Par domaine et par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes) Par territoire autochtone et traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (pour les espèces utilisées)</u></li> <li>• <u>Indice Planète Vivante pour les espèces utilisées</u></li> <li>• <u>Valeur totale des services écosystémiques en unités monétaires</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Empreinte écologique</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices)</u></li> <li>• <u>État écologique des espèces</u></li> <li>• <u>Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</u></li> <li>• <u>Pourcentage de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante</u></li> <li>• <u>Production et commerce forestiers (bois de chauffage)</u></li> <li>• <u>Indice de la diversité linguistique</u></li> <li>• <u>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - indicateurs culture 2030</u></li> </ul>
C	C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et	Pour C.1 : Par avantage monétaire reçu par les peuples autochtones et les collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre d'utilisateurs ayant fourni aux points de contrôle désignés des informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques</u></li> <li>• <u>Nombre total de certificats internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> </ul>

<sup>22</sup> Des ventilations spécifiques de la Liste rouge sont également incluses dans les objectifs pertinents en tant qu'indicateurs complémentaires.

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
	<p>de partage des avantages</p> <p>C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p><i>13. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i></p>	<p>Pour C.2 :</p> <p>Par type d'avantage non monétaire</p> <p>Par avantage non monétaire reçu par les peuples autochtones et les communautés locales</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre de communiqués relatifs aux points de contrôle publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> <li>• <u>Nombre de certificats de conformité internationalement reconnus à des fins non commerciales publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> </ul>
D	<p>D.1 Financement public international, y compris aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p>D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p>D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p>	<p>Pour D1 et D2 :</p> <p>Aucune ventilation spécifique n'est indiquée</p> <p>Pour D3 :</p> <p>Par source de financement (philanthropie privée internationale pour le développement, financement privé de la biodiversité mobilisé par le financement public du développement (indicateurs bilatéraux et multilatéraux</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre de chercheurs par population</u></li> <li>• <u>Publication de documents scientifiques communs (dans le système d'information sur la biodiversité océanique) par secteur</u></li> <li>• <u>Part du budget total de recherche allouée à la recherche dans le domaine des technologies marines</u></li> <li>• <u>Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'études</u></li> <li>• <u>Importations mondiales de biens liés aux technologies de l'information et de communication, présentées par flux commerciaux bilatéraux, par catégorie de biens liés aux technologies et de l'information et de communication</u></li> <li>• <u>Montant total du financement accordé aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la propagation et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles</u></li> <li>• Financement international ciblant les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement international ciblant les jeunes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement international ciblant les objectifs des politiques sur l'égalité des sexes et les droits des</li> </ul>

<i>Objectif/ Cible</i>	<i>Indicateur principal/binaire<sup>21</sup></i>	<i>Ventilation possible</i>	<i>Indicateur de composante</i>	<i>Indicateur complémentaire</i>
		distincts), compensation pour la biodiversité, paiement pour les services écosystémiques, dons privés nationaux, matières premières durables, régimes privés de partage des avantages, autres instruments, y compris les obligations liées à la biodiversité (investissement à impact, marchés du crédit, produits d'assurance)		<p>femmes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur monétaire du budget annuel pour la biodiversité par rapport au budget national total</li> <li>• Pourcentage des dépenses annuelles consacrées à la biodiversité par rapport au budget total des administrations publiques nationales</li> <li>• Financement national ciblant les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement national ciblant les jeunes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement national ciblant les objectifs des politiques sur l'égalité des sexes et les droits des femmes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement privé ciblant les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement privé ciblant les jeunes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Financement privé ciblant les objectifs des politiques sur l'égalité des sexes et les droits des femmes dans le cadre des activités liées à la biodiversité</li> <li>• Mobilisation de fonds privés en faveur des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes</li> </ul>
1	<p>A.1 Liste rouge des écosystèmes</p> <p>A.2 Étendue des écosystèmes naturels</p> <p>1.1 Pourcentage de la surface terrestre et maritime couverte par des plans spatiaux</p>	<p>Décrit dans l'objectif A. Il convient de noter que certaines ventilations peuvent être plus pertinentes pour la cible spécifique</p> <p>Aucune métadonnée n'est actuellement proposée pour 1.1</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pourcentage de la surface de bassin transfrontière faisant l'objet d'un accord opérationnel de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable)</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
	intégrant la biodiversité  <i>1. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>			
2	2.1 Superficie en cours de restauration	Par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes) Par territoire autochtone et traditionnel Par aire protégée et autre mesure de conservation efficace par zone Par type d'activité de restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Dégradation des terres (indicateur 15.3.1 des Objectifs de développement durable)</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice mondial de restauration des écosystèmes</u></li> <li>• <u>Proportion des principales zones de biodiversité dans des conditions favorables</u></li> </ul>
3	3.1 Couverture des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone	Par aire protégée et autre mesure de conservation efficace par zone Par domaine et par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes) Par domaine d'importance pour la biodiversité (indicateurs existants des Objectifs de développement durable 4.5.1, 15.1.2, 15.4.1) Par efficacité (efficacité de la gestion des aires protégées) Par type de gouvernance Par territoire autochtone et traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Index Protected Connected (ProtConn)</u></li> <li>• <u>Indice de connectivité des aires protégées (connectivité PARC)</u></li> <li>• <u>Indice de protection des espèces</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Taux d'événements de déclassement, de réduction et de suppression législatifs des aires protégées</u></li> <li>• <u>Union internationale pour la conservation de la nature - Commission de gestion des écosystèmes - Liste verte des aires protégées et de conservation</u></li> <li>• <u>Proportion des principales zones de biodiversité dans des conditions favorables</u></li> <li>• <u>Indice d'isolement des aires protégées</u></li> <li>• <u>Métrique du réseau d'aires protégées (ProNet)</u></li> <li>• <u>Nombre d'aires protégées ayant fait l'objet d'une évaluation de la gouvernance et de l'équité au niveau du site</u></li> </ul>
4	A.3 Indice de la Liste rouge  A.4 Pourcentage de populations au sein d'une espèce dont la taille effective est > 500	Décrit dans l'objectif A. Il convient de noter que certaines ventilations peuvent être plus pertinentes pour la cible spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice Planète Vivante</u></li> <li>• <u>Nombre de ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</u></li> <li>• <u>État écologique des espèces</u></li> <li>• <u>Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mesure de la réduction des menaces pesant sur les espèces et de leur rétablissement</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (parents sauvages d'animaux domestiques)</u></li> <li>• <u>Nombre d'éradications d'espèces exotiques envahissantes insulaires</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
5	5.1 Pourcentage des stocks halieutiques se trouvant à des niveaux biologiquement viables	Par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (incidences de l'utilisation) pour les espèces utilisées</u></li> <li>• <u>Indice Planète Vivante pour les espèces utilisées</u></li> <li>• <u>Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indicateur de menace pour la pêche dans les eaux intérieures</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (incidences de la pêche) [ventilation pour A3]</u></li> <li>• <u>Pêche certifiée par le Marine Stewardship Council</u></li> <li>• <u>Captures totales de cétacés en vertu de la Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine</u></li> <li>• <u>Prises accessoires d'espèces vulnérables et non visées</u></li> <li>• <u>Nombre de titulaires d'une certification de 'chaîne de garde' du Marine Stewardship Council par pays de distribution</u></li> <li>• <u>Commerce fondé sur la biodiversité, taux de croissance</u></li> </ul>
6	6.1 Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes  <i>6. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>	Par groupe taxonomique Par Pathway		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes)</u></li> </ul>
7	7.1 Indice de potentiel d'eutrophisation côtière  7.2 Toxicité totale appliquée agrégée	Pour le paragraphe 7.1 : Par type de nutriment Par sous-bassin  Pour le paragraphe 7.2 : Par type de pesticide Par secteur, utilisation de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Budget des éléments nutritifs des terres cultivées</u></li> <li>• <u>Proportion des eaux usées domestiques et industrielles traitées en toute sécurité</u></li> <li>• <u>Densité des débris plastiques flottants [par micro et macro-plastiques (indicateur 14.1.1 b) des Objectifs de développement durable]</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (impact de la pollution)</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Évolution de la perte d'azote réactif dans l'environnement.</u></li> <li>• <u>Tendances des dépôts d'azote</u></li> <li>• <u>Déchets municipaux solides collectés et gérés</u></li> <li>• <u>Production de déchets dangereux</u></li> <li>• <u>Évolution de la quantité de déchets, y compris de microplastiques, dans la colonne d'eau et les fonds marins</u></li> <li>• <u>Densité des débris plastiques</u></li> <li>• <u>Utilisation de pesticides par surface cultivée</u></li> </ul>
8	<i>8. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>	Ventilation B1 : Total des services de régulation du climat fournis par écosystème et par type d'écosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Stock de biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha)</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
			<p><u>risques de catastrophe naturelle conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe naturelle 2015-2030, qui incluent la biodiversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Inventaires nationaux des gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de l'exploitation forestière</u></li> <li>• <u>Proportion d'administrations locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe naturelle conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe naturelle</u></li> <li>• <u>Indice d'eutrophisation côtière</u></li> <li>• <u>Indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable (acidité marine)</u></li> </ul>
9	<p>9.1 Avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages</p> <p>9.2 Pourcentage de la population occupant des emplois traditionnels</p> <p><i>9. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i></p>	<p>Pour le paragraphe 9.1 : Aucune métadonnée n'est actuellement proposée Ventilations B1 fournies au titre de l'objectif B</p> <p>Pour le paragraphe 9.2 : Par type de profession Par peuple autochtone et communauté locale Par sexe Par tranche d'âge Par zone rurale/urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine)</u></li> <li>• <u>Indice Planète Vivante pour les espèces utilisées</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</u></li> <li>• <u>Nombre de titulaires d'une certification de chaîne de garde du Marine Stewardship Council par pays de distribution</u></li> <li>• <u>Biomasse du stock reproducteur (liée aux espèces exploitées commercialement)</u></li> <li>• <u>Nombre de ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme</u></li> <li>• <u>Volume de production par unité de main-d'œuvre par classe de taille d'entreprise agricole/pastorale/forestière</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (impact de la pêche)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (impact de l'utilisation)</u></li> </ul>
10	<p>10.1 Pourcentage de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable</p> <p>10.2 Progrès accomplis en faveur de la gestion durable des forêts</p>	<p>Pour 10.1 : Par exploitation agricole de type familial ou commercial Par culture, bétail</p> <p>Pour 10.2 : Par territoire autochtone et traditionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Superficie forestière bénéficiant d'une gestion durable : certification de la gestion forestière totale par le Forest Stewardship Council et le Programme d'approbation de la certification forestière</u></li> <li>• <u>Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires, par sexe et statut autochtone</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice Agrobiodiversité</u></li> <li>• <u>Stocks de carbone organique du sol (indicateur 15.3.1 des Objectifs de développement durable)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (parents sauvages d'animaux domestiques)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (espèces forestières spécialisées)</u></li> <li>• <u>Indice de la Liste rouge (impact de la pêche)</u></li> <li>• <u>Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction</u></li> </ul>



Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
11	B.1 Services fournis par les écosystèmes	Ventilations B1 présentées au titre de l'objectif B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Niveaux moyens annuels de particules fines (p. ex., PM2,5 et PM10) dans les villes</u></li> <li>• <u>Pourcentage de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante</u></li> <li>• <u>Niveau de stress hydrique</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale</u></li> <li>• <u>Comptes des émissions atmosphériques</u></li> <li>• <u>Proportion d'unités administratives locales dotées de politiques et de procédures établies et opérationnelles pour assurer la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité</u></li> <li>• <u>Taux de mortalité attribué à l'eau non salubre, à l'assainissement non salubre et au manque d'hygiène (exposition aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous)</u></li> <li>• <u>Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées, attribué aux catastrophes pour 100 000 habitants</u></li> </ul>
12 <sup>b</sup>	<p>12.1 Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert/bleu à usage public pour tous</p> <p><i>12. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i></p>	Par type d'espace : par domaine et par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de Singapour sur l'indice de biodiversité des villes</u></li> </ul>	
13 <sup>b</sup>	<p>C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p>C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments</p>	Décrit dans l'objectif C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre total de certificats internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre total de transferts de matériels de culture provenant du système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçus dans un pays</u></li> <li>• <u>Nombre d'utilisateurs ayant fourni aux points de contrôle désignés des informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques</u></li> <li>• <u>Nombre de communiqués relatifs aux points de contrôle publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> <li>• <u>Nombre de certificats de conformité internationalement reconnus à des fins non commerciales publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</u></li> </ul>

<i>Objectif/ Cible</i>	<i>Indicateur principal/binaire<sup>21</sup></i>	<i>Ventilation possible</i>	<i>Indicateur de composante</i>	<i>Indicateur complémentaire</i>
	internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages  <i>13. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>			
14 <sup>b</sup>	<i>14. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Intégration de la diversité biologique dans les systèmes nationaux de comptabilité et d'établissement de rapports, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale (indicateur 15.9.1b des Objectifs de développement durable)</u></li> </ul>	
15 <sup>b</sup>	15.1 Nombre d'entreprises divulguant leurs risques, dépendances et impacts liés à la biodiversité  <i>15. b Texte de l'indicateur binaire à insérer</i>	Par secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre d'organisations au pays qui ont signalé leur intention de commencer à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité (indicateur 12.6.1 des Objectifs de développement durable)</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
16 <sup>b</sup>	16. b Texte de l'indicateur binaire à insérer		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice de gaspillage alimentaire</u></li> <li>• <u>Empreinte matérielle par habitant</u></li> <li>• <u>Impact mondial de la consommation sur l'environnement</u></li> <li>• <u>Empreinte écologique</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mesure dans laquelle a) l'éducation à la citoyenneté mondiale et b) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : i) les politiques nationales d'éducation; ii) les programmes d'études; iii) la formation des enseignants; iv) les évaluations des élèves</u></li> <li>• <u>Taux de recyclage</u></li> <li>• <u>Appropriation humaine de la production primaire nette</u></li> <li>• <u>Émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée</u></li> <li>• <u>Évolution dans le temps de l'efficacité de l'utilisation de l'eau</u></li> <li>• <u>Indicateurs d'évaluation de l'impact du cycle de vie</u></li> <li>• <u>Niveau de pauvreté</u></li> </ul>
17 <sup>b</sup>	17. b Texte de l'indicateur binaire à insérer			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indicateurs liés au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention</u></li> </ul>
18	<p>18.1 Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation de la biodiversité et son utilisation durable</p> <p>18.2 Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité</p>	<p>Pour 18.1 : Par type d'incitation (taxes, redevances et droits, subventions, permis négociables, paiements pour les programmes de services écosystémiques et systèmes de compensation)</p> <p>Pour 18.2 : Par secteur (agriculture, pêche, combustibles fossiles et autres secteurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Recettes générées par les taxes, redevances et droits liés à la biodiversité</u></li> <li>• <u>Valeur monétaire des subventions favorables à la biodiversité</u></li> <li>• <u>Recettes générées par les permis échangeables liés à la biodiversité (si mis aux enchères)</u></li> <li>• <u>Valeur monétaire des paiements pour les services écosystémiques</u></li> <li>• <u>Valeur monétaire des compensations pour la biodiversité</u></li> <li>• <u>Nombre d'autres incitations positives en place pour la biodiversité (par type)</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Taxes liées à la biodiversité</u></li> <li>• <u>Redevances et droits liés à la biodiversité</u></li> <li>• <u>Régimes de permis négociables liés à la biodiversité</u></li> <li>• <u>Éléments potentiellement néfastes pour l'environnement du soutien public à l'agriculture (estimation du soutien aux producteurs)</u></li> <li>• <u>Subventions aux combustibles fossiles par unité de produit intérieur brut (production et consommation)</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Valeur monétaire des autres incitations positives mises en place en faveur de la biodiversité</u></li> </ul>	
19	Voir les indicateurs de l'objectif D	Décrit dans l'objectif D		Voir les indicateurs de l'objectif D
20 <sup>b</sup>	20. b Texte de l'indicateur binaire à insérer			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre de chercheurs par population</u></li> <li>• <u>Publication de documents scientifiques communs (dans le système d'information sur la biodiversité océanique) par secteur</u></li> <li>• <u>Part du budget total de recherche allouée à la recherche dans le domaine des technologies marines</u></li> <li>• <u>Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'études</u></li> <li>• <u>Importations mondiales de biens liés aux technologies de l'information et de la communication, présentées par flux commerciaux bilatéraux, par catégorie de biens liés aux technologies de l'information et de la communication</u></li> <li>• <u>Montant total du financement accordé aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la propagation et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles</u></li> </ul>
21	21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Par type d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Indice d'information sur les espèces</u></li> <li>• <u>Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions concernant l'application de la Convention à tous les niveaux</u></li> <li>• <u>Indice de la diversité linguistique</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Augmentation du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données Living Planet Index</u></li> <li>• <u>Augmentation des enregistrements de présence d'espèces accessibles par le biais du Global Biodiversity Information Facility</u></li> <li>• <u>Augmentation des relevés d'occurrence d'espèces marines accessibles par le biais du système d'information sur la biodiversité océanique</u></li> <li>• <u>Proportion des espèces connues évaluées par l'Union internationale pour la conservation de la nature - Liste rouge des espèces menacées</u></li> <li>• <u>Nombre d'évaluations sur la Liste rouge des espèces menacées<sup>TM</sup> de l'Union internationale pour la conservation de la nature</u></li> <li>• <u>Enquête de bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (culture de la</u></li> </ul>

Objectif/ Cible	Indicateur principal/binaire <sup>21</sup>	Ventilation possible	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
22 <sup>b</sup>	22. b Texte de l'indicateur binaire à insérer	9.2 Très pertinent pour la cible 22 Les ventilations par territoire autochtone et traditionnel et la gouvernance de tous les indicateurs sont pertinentes pour la cible 22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions concernant l'application de la Convention à tous les niveaux</u></li> <li>• <u>Indice de la diversité linguistique</u></li> <li>• <u>Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers garantis, a) disposant de documents légalement reconnus, et b) percevant leurs droits fonciers de manière garantie, par sexe et par type de régime foncier</u></li> <li>• <u>Nombre de cas vérifiés d'homicides et d'autres attaques contre des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement au cours des 12 derniers mois</u></li> </ul>	<p><u>biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums du monde entier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, handicap et groupe de population</u></li> <li>• <u>Nombre de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les allocations destinées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population agricole totale détenant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sur des terres agricoles, par sexe; et pourcentage de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits de terres agricoles, par type de régime foncier</u></li> <li>• <u>Nombre de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes des droits égaux à la propriété et/ou au contrôle foncier</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population estimant que la prise de décision est inclusive et adaptée, par sexe, âge, handicap et groupe de population</u></li> <li>• <u>Zone couverte par les territoires déclarés et zones gouvernées, gérées et conservées par les peuples autochtones et les communautés locales en tant que gardiens (ICCA - territoires de vie)</u></li> </ul>
23 <sup>b</sup>	23. b Texte de l'indicateur binaire à insérer	Les ventilations par sexe, âge et gouvernance pour les autres indicateurs sont pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales</u></li> <li>• <u>Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population adulte totale ayant des droits fonciers garantis, a) avec des documents légalement reconnus; et b) qui perçoivent leurs droits fonciers de manière garantie, par</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, personnes handicapées et groupes de population</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population agricole totale détenant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; et pourcentage de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de régime foncier</u></li> <li>• <u>Pourcentage de la population estimant que la prise de décision est inclusive et réactive, par sexe, âge, handicap et groupe de population (indicateur 16.7.2 des Objectifs de développement durable)</u></li> </ul>

<i>Objectif/ Cible</i>	<i>Indicateur principal/binaire<sup>21</sup></i>	<i>Ventilation possible</i>	<i>Indicateur de composante</i>	<i>Indicateur complémentaire</i>
			<u>sexe et par type de régime foncier</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pourcentage de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes des droits égaux à la propriété et/ou au contrôle foncier</u></li> </ul>

## Annexe II\*

La présente annexe comporte deux tableaux : le Tableau 1 portant sur les indicateurs principaux et le Tableau 2 sur les modalités d'examen de la section C du Cadre en termes de mise en œuvre du cadre de suivi.

Tableau 1

### Indicateurs principaux

<i>Indicateur principal/binaire</i>	<i>Organisation de contact</i>	<i>Travaux méthodologiques futurs<sup>23</sup></i>
A.1 Liste rouge des écosystèmes	Union internationale pour la conservation de la nature	4 - Cet indicateur est prêt à l'emploi, mais le développement d'orientations se poursuivra.
A.2 Étendue des écosystèmes naturels	Division de la statistique des Nations Unies	4 - Cet indicateur est prêt à l'emploi, mais le développement d'orientations se poursuivra.
A.3 Index de la liste rouge	Union internationale pour la conservation de la nature	5 - Cet indicateur est prêt à l'emploi, mais la portée taxonomique de l'indice de la liste rouge mondiale (et de sa ventilation nationale) devrait être considérablement élargie au cours des prochaines années afin de mieux représenter les groupes des invertébrés et des plantes.
A.4 Proportion de populations au sein d'une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus	Groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité	4 - Cet indicateur est prêt à l'emploi, mais le développement d'orientations se poursuivra.
B.1 Services rendus par les écosystèmes	Division de la statistique des Nations Unies	3 - La Division statistique des Nations Unies est en train de finaliser les orientations relatives à cet indicateur, y compris les méthodes d'agrégation entre les différents types de services et de ventilation en fonction des bénéficiaires, et de poursuivre les tests liés à cet indicateur.
C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments applicables en matière d'accès et de partage des avantages convenus au niveau international	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	2 - Cette méthodologie a été développée par le Groupe d'experts. Des orientations supplémentaires sont nécessaires afin d'aider les Parties à mettre en place des mécanismes nationaux de remise de rapports sur les avantages monétaires, y compris, le cas échéant, des fonds nationaux permettant d'agréger le total des avantages monétaires reçus. Certains instruments multilatéraux d'accès et de partage des avantages (l'information de séquençage numérique dans le cadre de la Convention, l'accord dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale) sont encore en cours d'élaboration et ne peuvent pas encore établir de rapports sur les avantages monétaires. Des orientations sur la ventilation par bénéficiaire sont

\* La présente annexe est publiée sans révision officielle.

<sup>23</sup> Leur état d'avancement se présente comme suit : 1. Méthodes pas encore développées, et un processus de développement doit être mis en place ; 2. Méthodes pas encore développées, mais un processus de développement est en cours, mené par une ou plusieurs organisations, pour les élaborer ; 3. Méthodes développées (ou partiellement développées) et testées/pilotées, mais les données ne sont pas encore largement disponibles (ou la collecte n'est pas encore en cours). (Indicateur/méthodologie maintenu(e) par une ou plusieurs organisations) ; 4. Méthodes établies, données en cours de compilation et indicateur opérationnel dans au moins certains pays, mais investissement supplémentaire dans les méthodes en cours et/ou à venir (collecte de données requise) ; 5. Méthodes établies, données en cours de compilation et accessibles, et indicateur opérationnel pour la plupart/l'ensemble des pays. (Indicateur/méthodologie maintenu par une organisation) ; Objectif de développement durable : l'indicateur s'aligne ou est identique à un indicateur défini pour les Objectifs de développement durable.

		nécessaires. La poursuite de l'élaboration de ces orientations dépend de la disponibilité des ressources.
C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	2 - Cette méthodologie a été développée par le Groupe d'experts. Une base de données mondiale sur le partage des avantages non monétaires, compilée à partir des résultats des accords nationaux sur l'accès et le partage des avantages, est en phase pilote et sera développée plus avant, dans la limite des ressources financières disponibles. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour étendre la portée de la base de données mondiale au-delà du nombre de publications de recherche. Des orientations supplémentaires sont également nécessaires sur les questions énumérées sous l'indicateur C.1.
D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	Organisation de coopération et de développement économiques / Comité d'aide au développement	5 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; toutefois, l'Organisation de coopération et de développement économiques s'efforce d'élargir la couverture (pays fournisseurs ; organisations multilatérales), d'affiner la méthodologie du marqueur de Rio et d'autres statistiques de financement du développement liées à la biodiversité, ainsi que d'affiner les rapports en lien avec la biodiversité.
D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	Initiative de financement de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour le développement et Division statistique des Nations Unies	4 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; toutefois, les travaux sur la Taxonomie des dépenses mondiales en faveur de la biodiversité et la classification des finalités environnementales sont en cours.
D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	2 - Cette méthodologie a été développée par le Groupe d'experts techniques sur les rapports financiers. Un certain nombre de sources différentes de données et d'informations peuvent être utilisées. Un document d'orientation a été élaboré.
1.1 Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité	Aucune métadonnée / Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	1 - L'indicateur binaire pour la Cible 1 peut être utilisé pour la mesure de la Cible 1 aux fins du septième rapport national. L'évaluation méthodologique de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur l'aménagement du territoire et la connectivité écologique devrait fournir des informations qui pourraient servir à l'élaboration d'autres indicateurs dans les délais prescrits pour le huitième cycle d'établissement des rapports nationaux.
2.1 Aires faisant l'objet de restauration	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture / Cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes	4 - La base de données du cadre de suivi de la restauration des écosystèmes est opérationnelle, mais des orientations doivent encore être élaborées.
3.1 Couverture des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone	Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Union internationale pour la	5 - La méthode de ventilation par efficacité fait actuellement l'objet d'une consultation, coordonnée par le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vue d'une finalisation d'ici à la fin de 2024. Le Centre mondial de surveillance de la conservation et l'Union internationale pour la conservation de la nature fournissent des orientations sur d'autres mesures efficaces de conservation par zone, sur l'efficacité et la gouvernance, et les partenaires des zones clés pour la biodiversité apportent un soutien continu à l'identification des zones importantes pour la biodiversité.



	conservation de la nature ; BirdLife International	
5.1 Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	5 - Cet indicateur relève des Objectifs de développement durable (14.4.1) ; toutefois, il concerne la durabilité des stocks de poissons qui se déplacent souvent au-delà des frontières nationales et dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale ; il est donc principalement rapporté aux niveaux régional et mondial. Un cadre pour des rapports significatifs au niveau national est fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture depuis 2018 ; la demande de données nationales par le biais du processus des objectifs de développement durable est nécessaire pour améliorer la couverture des données.
6.1 Taux d'établissement d'espèces exotiques envahissantes	Groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité	4 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; cependant, le développement de flux d'indicateurs combinant des données et des modèles est en cours de préparation par le groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité.
7.1 Indice sur le potentiel d'eutrophisation côtière	Programme des Nations Unies pour l'environnement	4 - Il s'agit d'un indicateur des objectifs de développement durable (14.2.1). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement calcule actuellement la composante non fluviale, prévue pour octobre 2024, puis commencera à se pencher sur la nationalisation du modèle mondial de l'indice du potentiel d'eutrophisation côtière et sur la préparation de lignes directrices nationales étape par étape.
7.2 Concentration de pesticides dans l'environnement	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 - Le développement de l'indicateur doit être poursuivi avant qu'il puisse être opérationnel, notamment en ce qui concerne les lignes directrices et les protocoles (en particulier l'identification des meilleures sources de données pour une utilisation annuelle, le calcul des seuils de risque et la pondération des toxicités par groupe d'espèces), ainsi que les essais. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourrait convoquer un groupe de travail chargé de finaliser et de tester l'indicateur de toxicité totale appliquée agrégée et de soutenir cet indicateur. <sup>24</sup>
9.1 Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages	Pas de métadonnées/Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	1 - L'indicateur binaire pour la cible 9 et les ventilations pertinentes d'autres indicateurs peuvent être utilisés aux fins du septième cycle de rapports nationaux. Une proposition visant à l'élaboration d'un indicateur pourrait être examinée à l'avenir.
9.2 Pourcentage de la population ayant une occupation traditionnelle	Organisation internationale du travail	3 - Cet indicateur repose sur des données de recensement nationales utilisant des classifications standard des professions (prendre note : cela inclut le « travail personnel », et pas seulement l'emploi rémunéré), complétées par des enquêtes nationales et/ou communautaires. Les travaux futurs pourraient inclure l'utilisation de cette classification (dans le recensement) et/ou l'approche de l'enquête, ainsi que l'élargissement aux communautés locales et à la couverture de la population autochtone par le recensement. Cet indicateur est en train d'être développé comme l'un des quatre indicateurs sur les connaissances traditionnelles.

Tableau 2

**Questions relatives à la section C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

<sup>24</sup> Si cet indicateur est soutenu par les Parties dans le cadre des processus officiels de la Convention, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a exprimé sa volonté de continuer à le soutenir.

10.1 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	5 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; la présentation des données nationales dans le cadre du processus des Objectifs de développement durable est nécessaire à l'amélioration de la couverture des données.
10.2 Progrès accomplis vers la réalisation d'une gestion durable des forêts	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	5 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; la présentation des données nationales dans le cadre du processus des Objectifs de développement durable est nécessaire à l'amélioration de la couverture des données.
12.1 Part moyenne de l'espace bâti des villes constitué d'espaces verts/bleus et accessible à tous	Programme des Nations unies pour les établissements humains	5 - Cet indicateur est prêt à l'emploi ; la présentation des données nationales dans le cadre du processus des Objectifs de développement durable est nécessaire à l'amélioration de la couverture des données. Les données actuellement disponibles couvrent des villes et des zones urbaines de tailles diverses mais ne sont pas classées par typologie d'espace public ouvert, à savoir les surfaces vertes, bleues et artificielles. Une méthodologie d'identification et de classification des espaces verts (zones arbustives et forêts) est en cours d'élaboration et fait l'objet d'un projet pilote (20-30 villes). En revanche, une méthodologie est nécessaire pour les espaces bleus (eau douce ou marine).
15.1 Nombre d'entreprises qui publient des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	2 – Cette méthodologie a été développée par le Groupe d'experts. Bien que les conseils aux entreprises sur la divulgation des risques, des dépendances et des incidences relatifs à la biodiversité évoluent et soient de plus en plus disponibles (par exemple, par l'intermédiaire de la Taskforce sur la divulgation financière liée à la nature), il reste encore beaucoup à faire pour développer les capacités et les systèmes de collecte de données (au niveau national ou mondial) sur le nombre d'entreprises divulguant des informations conformes à la réglementation. Pour rendre cet indicateur opérationnel, des travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment : (a) Identifier les entités (aux niveaux national, régional, mondial) qui peuvent diriger les efforts de développement des capacités et de collecte de données ; (b) Commander une étude permettant d'identifier et de diffuser (au niveau national) les meilleures pratiques en matière de collecte de données et d'évaluation des informations divulguées par les entreprises sur la biodiversité. Des orientations supplémentaires sur cet indicateur pourraient être produites par le Secrétariat en coopération avec des partenaires, sous réserve de la disponibilité des ressources.
18.1 Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Organisation de coopération et de développement économiques	4 - Cet indicateur est opérationnel dans la base de données des instruments de politique environnementale de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
18.2 Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées	Organisation de coopération et de développement économiques	3 - Il existe des orientations sur les subventions à l'agriculture, à la pêche et aux combustibles fossiles, mais les orientations destinées aux pays sur la manière de mesurer d'autres secteurs et de rapporter les informations pourraient être développées davantage.
21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique/Groupe sur l'observation de la Terre -	Le Groupe d'experts a recommandé que le Groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité, en collaboration avec le Fonds mondial d'information sur la biodiversité, le Partenariat pour les indicateurs de biodiversité, le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat de la

	Réseau d'observation de la biodiversité	Convention, continue à développer cet indicateur. La dimension quantitative explicite de cet indicateur, qui permet d'évaluer les progrès accomplis, devrait être ajoutée aux métadonnées. Il n'existe pas de méthodologie établie pour la production de cet indicateur principal sur les informations relatives à la biodiversité. Un certain nombre d'indicateurs principaux peuvent être utilisés pour étayer les rapports pendant que la méthodologie pour l'indicateur principal est testée et mise à l'essai.	
<i>Élément de la section C</i>	<i>Orientations existantes</i>	<i>Liens</i>	<i>Travaux méthodologiques futurs</i>
a) Contribution et droits des peuples autochtones et des communautés locales	Des métadonnées sont disponibles sur les 4 indicateurs de connaissances traditionnelles ; les principes CARE (Bénéfice collectif, autorité de contrôle, responsabilité et éthique) pour la gouvernance des données autochtones ; des ventilations et des indicateurs pertinents par peuples autochtones et communautés locales sont proposés à travers le cadre de suivi ; le groupe de travail intersessions ad hoc à composition non limitée sur l'article 8(j) et les conventions connexes de la Convention sur la diversité biologique fournit des orientations sur le suivi basé sur les communautés et l'utilisation des connaissances traditionnelles.	Indicateurs spécifiques et ventilations dans les objectifs A, B, C et D et les cibles 1, 2, 3, 9, 10, 20, 21, 22 et 23	Le groupe de travail intersessions spécial à composition non limitée sur l'article 8, point j) et les dispositions connexes continue à élaborer quatre indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles. Le groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité participera aux futurs processus sur le suivi et renforcera les capacités des peuples autochtones et des communautés locales en matière de suivi et d'indicateurs. Le Navigateur autochtone est en cours d'amélioration pour faciliter le suivi des indicateurs et des ventilations proposés, y compris un module sur la biodiversité pertinent pour le suivi du cadre. Le programme « Forest Peoples » développe une base de données sur les systèmes de suivi et d'information communautaires dans le contexte de la Convention.
b) Différents systèmes de valeurs	La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui évalue les diverses valeurs et la valorisation de la nature, est une ressource existante. Les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles abordent partiellement ce sujet.	Questions existantes dans l'indicateur binaire pour la cible 14	Des travaux et des orientations supplémentaires pourraient être nécessaires pour combler les lacunes du cadre de suivi afin de prendre en considération les divers systèmes de valeurs.
c) Approche pangouvernementale et pansociétale	En fonction du contexte national, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et les orientations des rapports nationaux pourraient être appliqués.	Partiellement abordées dans les indicateurs binaires pour les cibles 1, 13, 17, 20, 22 et 23	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
d) Contexte, priorités et capacités nationales	En fonction du contexte national, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et les orientations des rapports nationaux pourraient être appliqués.	Tous	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
e) Efforts concertés en vue d'atteindre les cibles	En fonction du contexte national, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité	Tous	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au

<i>Élément de la section C</i>	<i>Orientations existantes</i>	<i>Liens</i>	<i>Travaux méthodologiques futurs</i>
	et les orientations des rapports nationaux pourraient être appliqués.		niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
f) Droit au développement	En fonction du contexte national, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et les orientations des rapports nationaux pourraient être appliqués.	Partiellement pris en compte par les indicateurs des objectifs B et C et des cibles 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 18	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
g) Approche fondée sur les droits humains	Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un Guide sur l'intégration des droits de l'homme dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, ainsi que : Indicateurs des droits de l'homme - Guide pour mesurer et mettre en œuvre.	Partiellement pris en compte par les indicateurs binaires des cibles 22 et 23	Des orientations sur l'application d'une approche du suivi fondée sur les droits de l'homme font défaut et pourraient être développées.
h) Égalité des sexes	Des données ventilées par sexe devraient être collectées dans la mesure du possible ; Women4Biodiversity a produit des orientations ; Il existe des orientations sur l'intégration de la dimension de genre dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et sur l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.	Partiellement pris en compte par les indicateurs pour l'objectif D, les cibles 9, 10, 12, 15, 20, 21, 22 et 23.	Women4Biodiversity élabore des orientations supplémentaires, notamment avec le Centre mondial de suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de développer/adapter leurs indicateurs nationaux pour mesurer la mise en œuvre sensible au genre de leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et/ou de leur plan d'action pour l'égalité des sexes.
i) Réalisation des trois objectifs de la Convention et de ses Protocoles et de leur mise en œuvre équilibrée	Les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, les rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national pourraient être appliqués.	Partiellement pris en compte par les indicateurs binaires pour les cibles 13 et 17.	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
j) Cohérence avec les accords ou instruments internationaux ;	Les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, les rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national pourraient être appliqués.	Partiellement pris en compte par les indicateurs de l'objectif C et de la cible 13	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
k) Principes de la Déclaration de Rio	Les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, les rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national pourraient être appliqués.	Tous	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.
l) Science et innovation	L'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques donne des conseils sur les sciences. En outre, la <a href="#">Recommandation 2021 de l'Organisation des</a>	Partiellement pris en compte dans tous les indicateurs, en particulier pour les objectifs C et D	Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au

Élément de la section C	Orientations existantes	Liens	Travaux méthodologiques futurs
	<p>Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture sur la science ouverte est un cadre juridique international sur ce sujet.</p>	<p>et les cibles 13, 17, 20 et 21.</p>	<p>niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.</p>
<p>m) Approche écosystémique</p>	<p>Le Cadre comprend un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs axés sur les écosystèmes ; il est proposé d'utiliser le niveau 3 de la typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (groupe fonctionnel de l'écosystème) afin d'effectuer des mesures cohérentes dans l'ensemble du cadre.</p>	<p>Proposé pour être utilisé dans les objectifs A et B et les cibles 2, 3 et d'autres indicateurs géospatiaux.</p>	<p>L'Union internationale pour la conservation de la nature, Eurostat et le Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale poursuivent l'élaboration d'orientations et d'outils permettant d'établir des passerelles entre la typologie mondiale des écosystèmes et les classifications nationales, régionales et mondiales des écosystèmes. L'Union internationale pour la conservation de la nature, la Commission sur la gestion des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Groupe d'experts sur la comptabilité environnementale et économique, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Atlas mondial des écosystèmes du Groupe sur l'observation de la Terre travaillent actuellement à l'élaboration d'une carte mondiale des écosystèmes à la suite de la typologie mondiale des écosystèmes.</p>
<p>n) Équité intergénérationnelle</p>	<p>Des données ventilées par âge devraient être collectées dans la mesure du possible. Le HCDH a fourni des conseils dans ses publications intitulées, <i>Participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions</i> et <i>Jeunesse, paix et la sécurité : manuel de programmation</i>.</p>	<p>Partiellement par les indicateurs binaires pour les cibles 22 et 23.</p>	<p>Des orientations supplémentaires sont nécessaires. Le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité élabore actuellement des orientations qui pourraient y contribuer.</p>
<p>o) Éducation formelle et informelle</p>	<p>L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dispose d'orientations sur l'éducation à l'environnement et les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, ainsi que les rapports nationaux, sont également pertinents.</p>	<p>Partiellement par les indicateurs des cibles 16 et 21.</p>	<p>Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.</p>
<p>p) Accès aux ressources financières</p>	<p>Abordé dans l'objectif D et la cible 18</p>	<p>Pris en compte dans l'objectif D et la cible 18</p>	
<p>q) Coopération et synergies</p>	<p>Les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, les rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national pourraient être appliqués.</p>	<p>Tous les indicateurs de l'objectif D et de la cible 18</p>	<p>Pourrait être abordée par le biais d'orientations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, de rapports nationaux et d'autres orientations au niveau national, par opposition à des orientations spécifiques sur le suivi.</p>

<i>Élément de la section C</i>	<i>Orientations existantes</i>	<i>Liens</i>	<i>Travaux méthodologiques futurs</i>
r) Biodiversité et santé	Le <u>projet de plan d'action sur la biodiversité et la santé</u> présente une série d'actions visant à intégrer les liens entre la biodiversité et la santé dans la mise en œuvre du Cadre.	Voir les liens dans le <u>projet de plan d'action sur la biodiversité et la santé</u>	La Décision XX <sup>25</sup> recommande l'élaboration d'indicateurs de biodiversité et de santé (cette recommandation figure dans le projet de décision et devra faire l'objet d'une décision de la Conférence des Parties à la Convention lors de sa seizième réunion).

---

<sup>25</sup> Biodiversité et santé seront discutées au titre du point 9 de l'ordre du jour. La référence sera révisée pour indiquer le bon numéro de décision.

## Annexe III\*

## Analyse des lacunes : besoins en matière de recherche et développement d'indicateurs nécessaires à l'amélioration du suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Dans l'ensemble, le cadre de suivi couvre raisonnablement bien les objectifs et les cibles du cadre dans sa globalité. Toutefois, un examen détaillé de tous les éléments de chacun des objectifs et cibles révèle inévitablement des lacunes. Celles-ci ont été identifiées par le groupe d'experts au moyen d'une analyse de la couverture de chaque élément de la section C et de chaque objectif et cible par des indicateurs principaux, binaires, de composantes et complémentaires (CBD/SBSTTA/26/INF/19). Le tableau ci-dessous met en évidence les lacunes les plus importantes qui subsistent pour chaque objectif ou cible. La liste n'est pas exhaustive et ne couvre pas toutes les lacunes possibles du cadre de suivi.

<i>Objectif/Cible</i>	<i>Principales lacunes dans les indicateurs du cadre de suivi pour la couverture d'éléments spécifiques de l'objectif ou de la cible</i>
Section C	Certains éléments clés de la section C ne sont pas bien couverts par le cadre de suivi. Le cadre de suivi ne permet pas de suivre efficacement la manière dont les divers systèmes de valeurs sont représentés et inclus dans le cadre. En outre, l'équité intergénérationnelle, un élément important pour mesurer la durabilité, n'est actuellement pas prise en compte. Le rôle des jeunes dans le cadre pourrait/devrait faire l'objet d'un meilleur suivi. En outre, une évaluation de la science et de l'innovation pour la biodiversité n'est pas encore possible. Enfin, le rôle de l'éducation informelle et formelle pour la biodiversité n'est pas encore inclus.
A	L'objectif A est globalement bien couvert par les indicateurs principaux du Cadre. Une seule lacune majeure a été identifiée : les données sur l'abondance des espèces sauvages indigènes. Toutefois, d'autres aspects, tels que le taux d'extinction, la connectivité et l'intégrité, nécessitent des mesures supplémentaires pour être représentés avec précision par l'indicateur principal.
B	Deux lacunes majeures ont été identifiées pour l'objectif B. Le suivi de la valeur de la contribution de la nature aux populations et à leur restauration n'est pas possible avec l'indicateur principal actuel. En outre, l'indicateur principal actuel ne tient pas suffisamment compte de la durabilité.
C	La méthodologie des indicateurs principaux de l'objectif C est encore en cours d'élaboration, mais elle devrait couvrir la plupart des aspects de l'objectif. Les questions relatives à l'information de séquençage numérique devront être résolues une fois que les négociations à ce sujet auront été achevées.
D	Les éléments de l'objectif D axés sur les ressources sont bien couverts par les indicateurs principaux. En revanche, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie ne sont pas couverts.
1	L'indicateur binaire de la cible 1 offre une bonne couverture globale des objectifs. Toutefois, il ne permet pas de mesurer la couverture spatiale de l'aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité. L'indicateur binaire n'aborde pas les zones de grande importance pour la biodiversité, ce qui constitue une lacune essentielle de cet objectif.
2	L'efficacité des mesures de restauration n'est pas suivie par l'indicateur principal. Par conséquent, il existe des lacunes dans la capacité à mesurer les améliorations de la biodiversité, des fonctions et des services écosystémiques, de l'intégrité et de la connectivité.
3	Deux lacunes majeures ont été identifiées pour la cible 3 : la couverture des zones particulièrement importantes pour les fonctions et services écosystémiques par des zones

\* La présente annexe est publiée sans mise en forme officielle.

<i>Objectif/Cible</i>	<i>Principales lacunes dans les indicateurs du cadre de suivi pour la couverture d'éléments spécifiques de l'objectif ou de la cible</i>
	protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et la connectivité de ces zones.
4	L'indicateur principal de la cible 4 ne renseigne pas suffisamment sur la reconstitution des espèces ni sur les mesures de gestion mises en place pour soutenir cette dernière. En outre, la minimisation des conflits entre l'homme et la faune n'est pas abordée par l'indicateur.
5	L'indicateur principal ne traite que partiellement de l'utilisation et de l'exploitation durables des populations sauvages en se concentrant sur les poissons. Tous les autres aspects de l'objectif sont actuellement mal couverts.
6	Deux lacunes majeures ont été identifiées pour l'indicateur principal de la cible 6 : il n'aborde pas actuellement les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes, ni l'éradication et le contrôle des espèces exotiques envahissantes sur les sites prioritaires tels que les îles.
7	Deux lacunes majeures ont été identifiées pour l'indicateur principal de la cible 7 : il ne traite pas actuellement de la pollution plastique ni des incidences globales de la pollution.
8	L'indicateur binaire de la cible 8 se concentre sur les mesures et les processus en place, mais n'aborde pas les effets de l'action climatique, du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité.
9	Il n'existe actuellement aucune méthode d'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages. Par conséquent, aucun indicateur ne permet de saisir les avantages (sociaux, économiques, environnementaux) qui en découlent.
10	Les lacunes identifiées pour la cible 10 concernent essentiellement la pêche. En effet, l'indicateur ne prend pas en compte la pêche continentale et ne suit pas les pratiques aquacoles.
11	La cible 11 est bien couverte par son indicateur principal. Toutefois, la contribution spécifique des approches fondées sur les écosystèmes ou des solutions basées sur la nature à la restauration, au maintien et à l'amélioration de la contribution de la nature aux populations n'est pas abordée.
12	La couverture de l'indicateur principal de la cible 12 présente des lacunes importantes. Seules la superficie et l'accès aux espaces verts seront pris en compte. Aucun des éléments suivants ne sera pris en compte : le bien-être, l'intégration, les avantages, la connectivité ou la qualité.
13	Deux lacunes principales ont été identifiées en ce qui concerne la cible 13. L'information de séquençage numérique reste indéfinie et aucun accord n'a été conclu à ce sujet, ce qui rend son suivi irréalisable. En outre, les indicateurs actuels ne traitent pas de l'accès aux ressources génétiques.
14	L'indicateur binaire pour la cible 14 porte sur les changements structurels et les processus nécessaires à la mise en œuvre de tous les aspects de la cible. Toutefois, il ne permet pas de suivre les résultats de ces efforts à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs. En outre, on manque d'informations sur la manière dont les indicateurs sont utilisés dans d'autres plans.
15	La cible 15 est bien couverte par ses indicateurs principaux et binaires. Toutefois, des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour mesurer l'efficacité des normes de certification et suivre la liste des exigences légales et des mécanismes de régulation des entreprises et des institutions financières.
16	L'indicateur binaire de la cible 16 n'aborde pas actuellement la question de la réduction de l'empreinte mondiale de la consommation ni celle de la réduction de moitié des déchets alimentaires dans le monde. En outre, cet indicateur ne permet pas de quantifier les résultats des efforts liés à la cible 16.



<i>Objectif/Cible</i>	<i>Principales lacunes dans les indicateurs du cadre de suivi pour la couverture d'éléments spécifiques de l'objectif ou de la cible</i>
17	L'indicateur binaire de la cible 17 ne porte pas sur le renforcement des capacités en matière de mesures de biosécurité, ni sur la gestion de la biotechnologie et la répartition de ses avantages. En outre, cet indicateur ne mesure pas les résultats environnementaux de la mise en œuvre de l'article 8, point g), et de l'article 19.
18	Une lacune majeure a été identifiée pour la cible 18 : l'identification des incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité. Aucun des indicateurs principaux ne permet actuellement d'établir des rapports sur ces efforts.
19	La cible 19 est globalement bien couverte par ses indicateurs. Cependant, l'optimisation des co-bénéfices et des synergies des financements pour le climat et la biodiversité n'est pas bien couverte, de même que le rôle des approches non basées sur le marché.
20	L'indicateur binaire pour la cible 20 suit la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de la cible 20, mais il n'indique pas si ces conditions aboutissent à des résultats concrets. En outre, il n'aborde pas le renforcement des capacités de recherche et de suivi.
21	L'indicateur principal pour la cible 21 laisse deux lacunes majeures : l'inclusion de données non liées à la biodiversité pour guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité et les aspects de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation.
22	L'indicateur binaire de la cible 22 porte sur les changements structurels et les processus nécessaires à la mise en œuvre de tous les aspects de la cible. Toutefois, il ne permet pas de suivre les résultats de ces efforts pour garantir la participation et l'accès à la justice et à l'information des enfants et des jeunes, des personnes handicapées, des femmes et des filles, des peuples autochtones et des communautés locales.
23	L'indicateur binaire de la cible 23 porte sur les changements structurels et les processus nécessaires à la mise en œuvre de tous les aspects de la cible. Cependant, il ne permet pas de suivre les résultats de ces efforts dans la mesure où une approche sensible au genre est mise en œuvre, où la participation et le leadership des femmes sont renforcés et où l'accès et l'égalité des droits à la terre et aux ressources naturelles sont reconnus.